

Publication électronique le 23 novembre 2023

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
PORTANT**

**Limitation temporaire de tonnage à 3,5 T  
ROUTE DÉPARTEMENTALE D214  
sur le territoire de la commune de SERQUES**

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code des Communes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route

et notamment les articles R411-8, R411-21, R412-13, R422-4,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté n°AD23027 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Pas-de-Calais, en date du 20 novembre 2023, portant réglementation en cas de pénétration d'eau dans les chaussées,

**Considérant** l'état de pénétration d'eau dans les chaussées des routes départementales, lié aux intempéries et inondations sur le territoire audomarois,

..... **ARRETE**

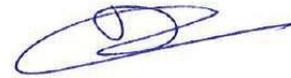
**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera limitée à 3,5 T, à compter de la date d'exécution du présent arrêté, dans les conditions définies par l'arrêté n°AD23027 de Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du 20 novembre 2023, au titre des dommages subis sur les sections hors agglomération comprises entre les PR 8+200 et 9+200 et entre les PR 10+250 et PR 10+520 de la route départementale D214, au territoire de la commune de SERQUES.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions reprises en article 1 sont applicables jusqu'à rétablissement de la situation hydraulique du secteur, soit jusqu'à ce que la chaussée retrouve les conditions normales de portance.

**ARTICLE 3 :**

- Madame la Directrice Générale des Services,
  - Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Le 22 novembre 2023

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Signé électroniquement par  
Cyrille DUVIVIER  
Directeur de la maison du Département  
aménagement et développement territorial  
de l'Audomarois

